

Recomposition familiale et supplément familial de traitement

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA.

Objectifs

- Perfectionner les compétences et renforcer le savoir-faire technique
- Présenter, en fonction de la date de sortie des nouveaux textes, les incidences de la refonte du régime d'attribution du supplément familial de traitement



Public Visé

Gestionnaires de personnels et agents des services de la paie



Pré Requis

- Travailler ou être amené à travailler sur la recombinaison familiale et le supplément familial de traitement
- Avoir des connaissances en gestion statutaire de niveau confirmé

Objectifs pédagogiques

Perfectionner les compétences et renforcer le savoir-faire technique
Présenter, en fonction de la date de sortie des nouveaux textes, les incidences de la refonte du régime d'attribution du supplément familial de traitement

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports de connaissances théoriques
- Cas pratiques
- Echanges autour des questions/réponses
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire juriste

Parcours pédagogique

- **Bref rappel des conditions d'attribution**
- **Rappels sur la notion d'enfant à charge**
- **Cumul du supplément familial de traitement avec un avantage de même nature**
- **Mode de calcul en cas de divorce ou séparation**
 - Présentation des options autorisées
 - Obligations de l'ex-conjoint ou concubin
 - Dates de prise en compte des modifications
 - Garde partagée
- **Modalités de versement en cas de divorce ou séparation**
 - Justificatifs à présenter
 - Versement partagé
- **Exercices pratiques**

Formation à jour du nouveau décret n°2020-1366 du 10 novembre 2020 modifiant les règles de partage du SFT

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation** : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
- **Après la formation** : une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée Effectif Tarifs (net de taxes)

7.00 Heures
1 Jour

De 6 à 14 Personnes

Inter (Par personne) : 680.00

Inter Adhérent (Par personne) : 640.00



Contactez-nous !

Julien LAUDAT
Responsable formation

Tél. : 0153391424
Mail : julien.laudat@adiaj.org